



COMITÉ DU 10 AVRIL 2018 A 18H00

COMPTE-RENDU

1. Le procès-verbal du précédent comité a été adopté ;
2. Le Comité a adopté, par voie de délibération :

2018/08 : Election de 3 assesseurs et 1 secrétaire

ÉLIT aux postes d'assesseur et de secrétaire du SMAERG,

1^{er} assesseur : Alain LOPPINET
2^{ème} assesseur : Xavier MONSAINGEON
3^{ème} assesseur : Alain SANSON
Secrétaire : Bertrand CHANZY

DIT que le Bureau est ainsi constitué,

Président : Denis FLAMANT
1^{er} Vice-Président : Marc TOURELLE
2^{ème} Vice-Président : Stéphane MIRAMBEAU
3^{ème} Vice-Président : Catherine LANEN
Assesseur : Alain LOPPINET
Assesseur : Xavier MONSAINGEON
Assesseur : Alain SANSON
Secrétaire : Bertrand CHANZY

2018/09 : Projet de fusion HYDREAULYS, SIAVGO et SMAERG

DONNE mandat au Président pour négocier avec tous les syndicats voisins et les acteurs du bassin versant du Ru de Gally

2018/10 : Compte de gestion de l'exercice 2017

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2017 du SMAERG établi par le Comptable Public

2018/11 : Compte administratif de l'exercice 2017

CONSTATE que la comptabilité du Syndicat est identique aux écritures du Comptable Public conformément au certificat joint

ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale jointe

ADOpte le Compte Administratif du SMAERG pour l'exercice 2017

2018/12 : Affectation du résultat

CONSTATE que la balance générale du compte administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 996 080,47€ et un excédent d'investissement de 719 813,38€ d'où un excédent global de 1 715 893,85€.

DÉCIDE d'affecter le résultat de la section d'investissement et de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 s'élevant à la somme de :

En recettes d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour 719 813,38€.

En recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour 996 080,47€.

2018/13 : Budget Primitif 2018

ADOpte le Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte d'Aménagement du Ru de Gally qui s'élève en recettes et en dépenses à :

➤ Section de fonctionnement	
- Dépenses	1.102.759,52 €
- Recettes	1.243.374,47 €
➤ Section d'investissement :	
- Dépenses	1.562.684,00 €
- Recettes	1.562.684,00 €

Soit un total en dépenses de	2.665.443,52 €
Soit un total en recette de	2.806.058,47 €

2018/14 : Participation 2018 des EPCI

APPROUVE les participations des EPCI FP énumérées dans le tableau ci-après :

EPCI	Population recensement 2012 applicable au 1er janvier 2015	Participation des collectivités
VGP	124 980	155 676 €
CCGALLY MAULDRE	12 221	15 223 €
CASQY	22 164	27 608 €
CC CŒUR D'YVELINES	1 199	1 493 €
Total	160 564	200 000 €

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier

2018/15 : Renaturation du ru de Gally - Demande de subventions pour les travaux

APPROUVE la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional d'Île de France et du Conseil Départemental des Yvelines pour les travaux de renaturation du ru de Gally

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier

2018/16 : Renaturation du ru de Gally - Convention avec la société DAYIMMO

APPROUVE la convention avec la Société SCI DAYIMMO incluant :

- indemnité travaux (1 148,80 €) pour les parcelles AA 40 et AA 41.
- indemnité de surinondation (5 217,60 €) pour les parcelles AA 40 et AA 41.

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier

DIT que les crédits sont inscrits au budget

2018/17 : Renaturation du ru de Gally - Convention avec les consorts DEVELAY

APPROUVE le passage d'une convention avec le GFA la Faisanderie, Consorts Develay incluant :

- indemnité travaux (9 203,20 €) pour les parcelles ZB 2, ZC 2, ZA 8, ZC 55, ZC 58 et ZB 90.
- Indemnité de surinondation (10 800,00 €) pour les parcelles ZB 2 et ZC 2.

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier

DIRE que les crédits sont inscrits au budget

2018/18 : Renaturation du ru de Gally - Convention avec la SARL CUHAN

APPROUVE le passage d'une convention avec la SARL CUHAN incluant :

- indemnité travaux (1 981,60 €) pour les parcelles ZC 50, ZC 51 et ZC 7.

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier

DIRE que les crédits sont inscrits au budget

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 11 avril 2018.

 Président,
du
Ru de Gally
DENIS FLAMANT
Denis FLAMANT